



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
26 mai 2004

Français
Original : Anglais



**Groupe de travail à composition non limitée des
Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**
Vingt-quatrième réunion
Genève, 13-16 juillet 2004
Point 12 d) de l'ordre du jour provisoire *

**Examen des questions soulevées par le bromure de méthyle
et propositions présentées par certaines Parties : demande adressée
au Groupe de l'évaluation technique et économique pour qu'il fournisse
des fondements scientifiques et techniques justifiant la demande de certains pays
importateurs exigeant que les denrées alimentaires agricoles soient désinfectées
(présentée par le Burkina Faso et d'autres)**

**Demande adressée au Groupe de l'évaluation technique et
économique pour qu'il fournisse des fondements scientifiques et
techniques justifiant la demande de certains pays importateurs
exigeant que les denrées alimentaires agricoles soient désinfectées
avec d'autres produits que le bromure de méthyle**

Note du secrétariat

1. En annexe à la présente note figure le résumé des conclusions d'un atelier régional destiné aux pays francophones d'Afrique tenu à Dakar (Sénégal) en mars 2004 et consacré à l'expérience acquise au cours de l'utilisation de solutions de remplacement du bromure de méthyle ayant fait l'objet d'évaluation sous l'égide du Fonds multilatéral. A la suite de cet atelier, un projet de décision demandant au Groupe de l'évaluation technique et économique de fournir des fondements scientifiques et techniques justifiant la demande de certains pays importateurs exigeant que les denrées alimentaires agricoles soient désinfectées par des produits de remplacement du bromure de méthyle a été présenté à la Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal, en mars 2004, par le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, la République démocratique du Congo et le Sénégal.

* UNEP/OzL.Pro.WG.1/24/1/Rev.1.

2. La proposition demandait au Groupe de l'évaluation technique et économique de fournir des fondements scientifiques et techniques justifiant la demande de certains pays importateurs exigeant que les denrées alimentaires agricoles soient désinfectées à l'aide de produits de remplacement du bromure de méthyle qui figurent dans le rapport du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle de 2002. La proposition a été renvoyée au Groupe de travail à composition non limitée à sa vingt-quatrième réunion par la Réunion extraordinaire des Parties aux fins d'examen ainsi qu'une demande tendant à ce que les résultats de l'atelier tenu à Dakar (Sénégal), dont est issue la présente recommandation, soient diffusés auprès des Parties en tant que document d'information. La présente note d'information est distribuée à toutes les Parties pour donner suite à cette demande.

Annexe**Atelier régional destiné aux pays africains francophones consacré à l'expérience acquise au cours de l'utilisation de solutions de remplacement du bromure de méthyle ayant fait l'objet d'une évaluation sous l'égide du Fonds multilatéral****8-10 mars 2004****Dakar (Sénégal)****Résumé succinct**

1. Ont assisté à l'atelier des représentants de 18 pays africains francophones et des journalistes s'intéressant à l'environnement de pays déterminés. Etaient également présents des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des organismes d'exécution (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), d'organisations non gouvernementales locales et du secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Modou Fada Diagne, Ministre de l'environnement et de l'assainissement du Sénégal, ainsi que par M. Leo Heileman, Directeur des réseaux et des politiques de la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE.
3. Au cours de la séance d'ouverture, M. Heileman a brièvement exposé la situation en ce qui concerne la réglementation du bromure de méthyle et le calendrier d'élimination correspondant. Il a loué l'appui assuré par le Fonds multilatéral qui avait à ce jour financé 63 projets dans 20 pays africains.
4. Le représentant du PNUD a réaffirmé la volonté du Programme d'aider les pays dans leurs efforts tendant à éliminer le bromure de méthyle.
5. Le représentant de l'ONUDI a réaffirmé que son organisation était un partenaire privilégié dans la mesure où elle fournissait une assistance aux pays visés à l'article 5 engagés dans l'élimination du bromure de méthyle, notamment en Afrique. Il s'est référé à la Réunion extraordinaire des Parties qui aurait lieu à la fin du mois à Montréal. Au cours de cette réunion serait examinée la question d'un nouveau calendrier d'élimination correspondant à la période 2005-2015 prévoyant la réduction de la consommation du bromure de méthyle et la question des demandes de dérogation aux fins d'utilisations critiques serait abordée. En tant que consommateur de bromure de méthyle, la région avait de toute évidence un rôle à jouer dans les négociations à venir.
6. M. Diagne a prononcé une allocution liminaire dans laquelle il a exprimé la satisfaction du Gouvernement sénégalais pour qui la réglementation des substances appauvrissant la couche d'ozone avait abouti à des résultats remarquables. Il a noté qu'en dépit du fait que l'on disposait déjà de solutions de remplacement des CFC sur le marché, la situation était différente en ce qui concernait le bromure de méthyle, celle-ci étant plus complexe en raison de la nature de ce produit et de ses utilisations. Il a rappelé que bien qu'il existe des solutions de remplacement du bromure de méthyle pour 90 % de ses utilisations, la dernière Réunion des Parties avait éprouvé des difficultés en ce qui concernait l'emploi de ce produit et son calendrier d'élimination. Il a instamment demandé aux participants à l'atelier de présenter des recommandations solidement étayées en vue du renforcement des stratégies de réglementation du bromure de méthyle que devait adopter la réunion qui se tiendrait à la fin du mois de mars.

7. L'exposé fait par l'équipe du PNUE, chargé du Programme régional d'aide à la conformité, qui consistait en un aperçu de la situation concernant le respect des dispositions relatives à la consommation du bromure de méthyle dans les pays africains francophones, appelait l'attention sur le calendrier d'élimination fixé pour les pays en développement. On y indiquait que la République centrafricaine, la Guinée et Maurice étaient les seuls pays francophones à ne pas avoir encore ratifié l'Amendement de Copenhague. L'exposé présentait également des tableaux correspondant à l'évolution de la consommation du bromure de méthyle dans les pays africains francophones. L'objet de la compilation de données sur l'évolution de la consommation du bromure de méthyle visait à aider les pays à prendre conscience de leur situation et à revoir leur position par rapport au calendrier d'élimination.

8. L'Equipe du Protocole de Montréal chargée du Programme régional d'aide à la conformité a également fait un exposé sur l'aide fournie par le Fonds multilatéral et les progrès faits en matière de ratification et de communication des données. L'exposé soulignait une décision du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal concernant les critères à retenir en priorité aux fins d'accélération de l'élimination. On a montré que le Comité avait demandé aux organismes de prévoir des activités pertinentes en faveur des pays qui pourraient éprouver des difficultés à éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone dans leurs plans pour la période 2004-2005.

9. Les organismes d'exécution ont fait des exposés sur les résultats qu'ils avaient obtenus dans le cadre des activités tendant à l'élimination du bromure de méthyle.

10. Le PNUD a fait état des projets entrepris dans divers pays africains et il a indiqué quels étaient les pays bénéficiant de son projet-cadre d'assistance technique.

11. Selon l'ONUDI, 70 % du bromure de méthyle consommé au niveau mondial l'étaient pour traiter les sols et 10 % les produits de base tandis que 20 % étaient utilisés aux fins de quarantaine et de traitements préalables à l'expédition. L'ONUDI a également communiqué aux participants des données à jour sur les quantités de bromure de méthyle éliminées dans différents pays.

12. Le PNUE a appelé l'attention sur les projets de non-investissement dont la mise en œuvre a été couronnée de succès et qui avaient préparé les pays à mettre en œuvre des projets d'investissement. Il a également exposé ses activités en cours de préparation qui viseraient à aider les pays à respecter les dispositions du Protocole; ces projets viseront à fournir une assistance technique aux pays pour qu'ils parviennent à réduire de 20 % leur consommation, à poursuivre les programmes de communication sur le bromure de méthyle entrepris avec les organisations non gouvernementales, ainsi que l'enseignement dans les écoles de campagne destinées aux agriculteurs et à aider les pays à mettre en place des groupes consultatifs sur le bromure de méthyle.

13. Un autre exposé concernait le programme du Réseau PAN Africa en matière de communication concernant le bromure de méthyle qui oeuvrait au Sénégal. L'exposé soulignait les stratégies utilisées pour informer les intéressés au sujet des solutions de remplacement du bromure de méthyle. Il s'agissait d'évaluer la situation et de déterminer les domaines dans lesquels ce produit était utilisé, de recenser les solutions de remplacement appropriées et de sensibiliser et former les intéressés aux effets du bromure de méthyle sur la couche d'ozone tout en leur indiquant quelles étaient les solutions appropriées de remplacement de ce produit. L'organisation avait publié de nombreux articles sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la presse et dans des magazines et avait consacré des émissions radiophoniques à ce produit. Cette organisation non gouvernementale estimait qu'il était nécessaire de poursuivre ce projet dans la région.

14. Les exposés faits par les pays dans lesquels il était fait état des activités couronnées de succès ayant eu pour objet de remplacer le bromure de méthyle et d'en supprimer l'utilisation offraient aux participants à l'atelier suffisamment de données sur les résultats obtenus pour qu'ils puissent faire des évaluations et des études. Le Cameroun a indiqué que deux produits de remplacement (basamid/dazomet; basamid/dazomet + exposition au soleil) avaient été adoptés par l'industrie du tabac. La Côte d'Ivoire a indiqué que le bromure de méthyle était principalement utilisé pour les traitements après récolte des fèves de cacao. Un exposé de la FAO sur les écoles d'agriculteurs de campagne a appelé l'attention sur des solutions de remplacement pour les fleurs coupées ayant fait leurs preuves. Le représentant de la FAO a indiqué que le projet devait être étendu à d'autres pays.

15. Les spécialistes du bromure de méthyle membres du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle ont également fait part de leur expérience concernant diverses solutions de remplacement du bromure de méthyle. M. Besri a appelé l'attention sur les activités du Comité dont deux des 40 membres étaient africains. Son exposé portait sur un certain nombre de solutions de remplacement pour le traitement des sols faisant appel à des produits chimiques ou n'utilisant pas ces produits. L'exposé insistait aussi sur l'intégration des solutions de remplacement du bromure de méthyle faisant appel à des produits chimiques ou ne faisant pas appel à ces produits dans le cadre d'un programme de gestion intégré des nuisibles présents dans les sols. Une gamme étendue de technologies favorables à l'environnement a été vivement recommandée.

16. M. Patrick Ducom a fait un exposé sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour la quarantaine, les traitements préalables à l'expédition et les utilisations après récolte. Son exposé faisait la lumière sur diverses dérogations, notamment sur leurs définitions, à l'aide d'illustrations comme cela était indiqué dans le Protocole de Montréal. L'exposé sur les traitements après récolte soulignait différentes solutions de remplacement dont la plupart avaient été adoptées par les pays en développement.

17. Le Sénégal a fait exposé sur l'étude de cas portant sur des systèmes d'autorisation couronnés de succès. Cet exposé insistait sur différents systèmes d'enregistrement des substances appauvrissant la couche d'ozone.

18. Les participants ont constitué différents groupes de travail chargés de plusieurs questions dont les politiques et la législation, la communication des données, la quarantaine et le traitement préalable à l'expédition, l'élaboration des plans d'action nationaux, les écoles de campagne destinées aux agriculteurs et les améliorations qui pourraient leur être apportées, l'adoption de solutions de remplacement et les problèmes soulevés par la réalisation des objectifs.

19. L'atelier a permis au PNUE et à d'autres organismes d'exécution d'avoir des réunions bilatérales et des réunions de groupes parallèles avec les pays qui n'observaient pas leurs obligations en matière de consommation du bromure de méthyle.

Conclusions et recommandations

20. La principale préoccupation ayant fait l'objet d'un long débat était le souhait de certains pays d'accroître les volumes de bromure de méthyle utilisés pour traiter les produits de base destinés à l'exportation. Alors que certains pays acceptaient que les produits soient traités avec des solutions de remplacement avant l'exportation, d'autres exigeaient que les produits fassent l'objet d'une fumigation avec du bromure de méthyle avant d'être exportés. La Côte d'Ivoire, qui était le plus grand producteur et exportateur de fèves de cacao au monde, était dans ce cas. Ce pays s'était engagé à ne consommer le bromure de méthyle dans aucun secteur. Actuellement, il soumettait les fèves de cacao à la fumigation avec de la phosphine avant l'exportation. Toutefois, certains importateurs de fèves de cacao d'autres régions avaient exigé que la fumigation soit faite avec du bromure de méthyle avant l'exportation. Le Sénégal, qui exportait du coton, se trouvait dans la même situation. Alors que la plupart des pays importateurs acceptaient que la fumigation soit faite avec de la phosphine, certains importateurs exigeaient qu'elle le soit avec du bromure de méthyle.

21. Les participants ont noté que la situation n'était pas de nature à encourager les pays visés à l'article 5 à poursuivre leurs efforts pour éliminer le bromure de méthyle. Ils estimaient que si la dynamique actuelle tendant à l'élimination du bromure de méthyle dans tous les secteurs n'était pas maintenue, la question pourrait devenir plus compliquée pour les pays africains. Il a été convenu que les représentants africains soulèveraient cette question au cours de la Réunion extraordinaire des Parties qui aurait lieu à Montréal en mars 2004.

22. Les participants ont également appelé l'attention du Comité exécutif du Fonds multilatéral sur la nécessité de prendre en compte le fait qu'il pourrait y avoir une réintroduction du bromure de méthyle dans les pays faibles consommateurs de ce produit ou qui n'en consommaient pas du tout si ces pays ne bénéficiaient pas d'un appui pour mener à bien leurs activités en matière de prévention.

23. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Demander au Comité exécutif du Fonds multilatéral, aux fins de mise en œuvre du Protocole de Montréal, de renforcer l'appui technique et financier fourni aux pays qui ne consomment pas de substances appauvrissant la couche d'ozone ou qui en consomment peu afin qu'ils puissent définir des stratégies de lutte contre les parasites des sols sur lesquels sont pratiquées les principales cultures, faisant appel à des solutions de remplacement du bromure de méthyle telles que celles qu'avait définies le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle dans le cadre de la gestion intégrée des nuisibles;

b) De demander au secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal de traduire et de publier dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies les rapports d'évaluation du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle sur les solutions de remplacement de ce produit;

c) D'inviter les pays exportateurs à la région à se mettre en rapport avec les autorités des pays importateurs afin de connaître les raisons justifiant l'obligation de procéder à la fumigation des produits de base avec du bromure de méthyle et de proposer à la prochaine Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal d'examiner cette question;

d) De proposer un projet de décision demandant au Groupe de l'évaluation technique et économique de mettre à la disposition de la prochaine Réunion des Parties au Protocole de Montréal les principaux éléments scientifiques et techniques justifiant l'exigence de certains pays importateurs demandant que les producteurs utilisent le bromure de méthyle pour la fumigation des certains produits agricoles lorsqu'existe des solutions de remplacement dont le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle fait état dans son dernier rapport (2002);

e) De demander au PNUE de présenter au Fonds multilatéral une proposition demandant que la mise en œuvre du programme d'information sur le bromure de méthyle entrepris avec les organisations non gouvernementales soit poursuivie;

f) De demander au PNUE de soumettre au Fonds multilatéral une proposition tendant à ce que des écoles d'agriculteurs de campagne soient créées dans les pays consommant moins de substances appauvrissant la couche d'ozone de façon que les solutions de remplacement du bromure de méthyle puissent être validées;

g) De prier le PNUE de continuer à obtenir la participation du Réseau africain de journalistes s'intéressant à l'environnement à son programme d'information et de sensibilisation de façon à empêcher que les pays qui ne consomment pas ou ne consomment plus de bromure de méthyle en consomment ou se remettent à en consommer.